

2/ Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (Assuralia)
Sujet/titre de la formation	APRES-MIDI d'études State of play and road ahead on sustainability rules for insurers
Public/groupe cible	<p>L'après-midi intéressera particulièrement les personnes dont la fonction nécessite de maîtriser les exigences de la nouvelle directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD).</p> <p>Outre les fonctions Compliance, nous pensons plus particulièrement aux Sustainability Managers, responsables reporting et aux juristes concernés par cette implémentation.</p> <p>Il est possible de ne participer que à la matinée ou à l'après-midi.</p> <p>Les exposés se tiendront alternativement en français et en néerlandais. Les slides seront rédigés en anglais.</p>
Planning :	
Date(s)	Vendredi 20 janvier 2023
Heure(s) de début et de fin	14h-16h30
Durée	2,5 heures
Lieu(x)	ASSURALIA Square de Meeûs 29 1000 BXL

Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	2
Formation accessible au public	OUI
<p>Objectif(s)</p> <p>Programme après-midi online</p>	<p>Fournir un aperçu de l'état des lieux de la législation européenne.</p> <p>Pour les spécialistes, les obligations de reporting qui sont en cours d'élaboration seront abordées de manière plus approfondie durant l'après-midi.</p> <p>Plus spécifiquement :</p> <p>Découvrir en détail le prochain grand 'chantier' législatif sur la durabilité :</p> <p>les exigences en matière de reporting 'durable' en vertu de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive),</p> <p>les normes ESRS (EU Sustainability Reporting Standards) sous-jacentes.</p> <p>Situer ce référentiel par rapport aux autres initiatives internationales (ISSB, PCAF etc.).</p>
Résumé du contenu	<p>13h30 : Accueil</p> <p>14h00 : <i>Reporting non-financier</i> par Marco de Beer de Laer, Group Consolidation Belfius</p> <p><i>Pourquoi la Commission européenne a-t-elle décidé de revoir la Non-Financial Reporting Directive (NFRD) ? En quoi la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) diffère-t-elle de la NFRD ? Quelles sont les nouvelles exigences de reporting apportées par la CSRD ? Quel est le rôle de l'EFRAG et des normes ESRS dans ce contexte ? Quel lien y a-t-il avec le Règlement Taxonomie ? Quand ces nouvelles exigences seront-elles d'application ? Quelles initiatives semblables peut-on trouver au niveau international ?</i></p>

	<p>16h15 : Question Time</p> <p>Virginia Schreurs, en sa qualité de Sustainability Manager d'Assuralia apportera à travers ses interventions une vision concrète de la mise en application de ces réglementations</p>
Forme	De type classique (avec présence physique)
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Slides en anglais

<p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre légal et réglementaire 3. Exigences organisationnelles et gouvernance
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	<p>Hein Lannoy, Administrateur délégué Assuralia</p> <p>Zoé Van Hamme, Attachée affaires européennes Assuralia</p> <p>Marco de Beer de Laer, Group Consolidation Belfius</p> <p>Virginia Schreurs, Sustainability Manager Assuralia</p>

